

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 83

présenté par
M. Grouard

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que le code général des collectivités territoriales fixait la détermination du nom d'une région comme une compétence de la loi, pourquoi retirer cela à la loi ? Il est donc proposé de supprimer le renvoi à un simple décret en Conseil d'État.